

Notre facteur : un service de proximité à préserver



Depuis plusieurs semaines, la commune est pleinement mobilisée pour obtenir le maintien de notre facteur actuel, dont le changement d'affectation par La Poste a suscité une vive émotion parmi les habitants.

Ce facteur, bien connu de tous, fait bien plus que distribuer le courrier : il connaît parfaitement le village, les habitants, et joue un rôle social important, notamment auprès des personnes âgées ou isolées. Sa présence quotidienne est devenue un repère rassurant et humain, qui dépasse largement le cadre du service postal classique.

La décision de son déplacement a entraîné une mobilisation spontanée des administrés : une pétition lancée par les habitants a déjà réuni 427 signatures,

soit plus d'un tiers de la population de notre village. Plusieurs courriers de soutien sont parvenus en mairie, et certains évoquent même l'organisation d'une manifestation pour défendre ce service de proximité. Face à cette situation, la municipalité a écrit à La Poste pour faire part de l'inquiétude collective et rappeler l'importance de ce facteur pour la vie du village. Un rendez-vous est prévu prochainement avec les responsables départementaux de La Poste afin d'obtenir des garanties sur la continuité et la qualité du service.

La commune reste pleinement engagée dans ce dossier, aux côtés des habitants, pour défendre les services publics et les liens humains qui font vivre nos territoires ruraux.

Fiscalité piscine et cabanon

Concernant la fiscalité des cabanons et des piscines, vous trouverez toute la documentation sur Service Public

Pour un cabanon :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F662>

Pour une piscine :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31404>

Aucune fiche simplifiée n'a été rédigée par l'administration sur le sujet.

Le site est bien fait et vous y trouverez les réponses aux principales questions.

La défense incendie retrouve toute sa capacité : le réservoir d'eau est en service !

Depuis le début du mois de juillet, le réservoir d'eau est en service, une infrastructure essentielle pour garantir la sécurité des habitants.

Pendant près de 10 ans, la commune ne disposait plus d'un dispositif conforme aux exigences en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI). Grâce aux efforts conjoints de l'équipe municipale, du syndicat le SMAAEP et de ses partenaires techniques, ce réservoir est désormais opérationnel, assurant un volume d'eau suffisant pour les interventions des services de secours.

Cette remise en fonction va également permettre à la commune de finaliser l'étude de son schéma communal de défense incendie, outil stratégique pour planifier durablement la protection des personnes, des biens et du patrimoine naturel.

Ce schéma recensera l'ensemble des points d'eau incendie (hydrants, citernes, réserves naturelles, etc.)

et définira les secteurs encore à renforcer, en tenant compte des normes en vigueur et des besoins du territoire.



Un nouveau prestataire pour les repas à partir de septembre

À compter du 1^{er} septembre 2025, un nouveau prestataire, CONVIVIO-OCRS, assurera la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour la cantine scolaire, le centre de loisirs (ALSH) et le service de portage de repas à domicile (CCAS).

Ce changement résulte du renouvellement du marché mené par la communauté d'agglomération. Bonne nouvelle : ce changement n'entraînera aucune hausse des tarifs pour les usagers.

Depuis que la commune a rejoint ce marché groupé, cette mutualisation permet de maîtriser les coûts tout en garantissant une qualité de service homogène pour l'ensemble des repas, qu'ils soient destinés aux enfants ou aux aînés.

Un seul prestataire pour tous, c'est aussi plus de cohérence et de simplicité dans l'organisation des services.



Financement de la classe découverte : un projet collectif financé également par les communes

Cette année, les élèves de Cycle 2 (du CP au CE2) ont eu la chance de participer à une classe découverte ; ce séjour pédagogique représente une belle opportunité pour les enfants de vivre une expérience unique en dehors de l'école, alliant apprentissages, vie en collectivité et découverte du patrimoine.

Pour rendre ce projet accessible à tous, un effort de financement important a été réalisé par les communes du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique), auquel appartiennent Dammartin-sur-Tigeaux et Tigeaux.

Voici le détail de la répartition :

- Le SIRP, financé par les deux communes, a contribué à hauteur de 2 400 € pour l'ensemble des 4 classes concernées, soit 600 € par classe.
- La commune de Dammartin-sur-Tigeaux a apporté un soutien complémentaire de 2 450 €, ce qui équivaut à 35 € par élève dammartinois (70 élèves).
- La commune de Tigeaux a apporté une aide équivalente pour les 17 élèves Tigéens.



Les communes ont financé 5 445 € sur les 26 925 € du coût total, soit environ 20 %, un soutien important qui a permis d'alléger la participation des familles qui est passée de 233€ à 200€.

Mise à jour des listes électorales : vérifiez votre adresse

La commune procédera à une mise à jour des listes électorales. Conformément au code électoral, tous les électeurs dont les cartes électorales nous ont été retournées par la Poste seront radiés. Si vous avez changé d'adresse, même en restant à Dammartin-sur-Tigeaux, votre inscription sur la liste électorale n'est pas mise à jour automatiquement. Il est donc nécessaire de signaler votre nouvelle adresse. Pour cela, deux solutions :

- effectuer la démarche en ligne sur www.inscriptionelectorale.service-public.fr
- ou se présenter à l'accueil de la mairie aux horaires

d'ouverture avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Bon à savoir :

Les jeunes ayant effectué leur recensement citoyen à 16 ans sont inscrits automatiquement à leurs 18 ans. Néanmoins, il est conseillé de vérifier que l'inscription a bien été prise en compte

Vente de matériel communal : une gestion responsable des équipements

Dans le cadre de la gestion et de l'optimisation de ses équipements, la commune a procédé récemment à la vente de matériel qui n'était plus utilisé ou devenu peu adapté aux besoins actuels des services techniques.

Deux matériels ont été cédés :

- Le tracteur CASE, peu utilisé et ancien, a été vendu pour un montant de 3 000 € TTC.
- Le petit broyeur, dont l'usage était devenu très limité, a également été vendu pour un montant de 2 000 € TTC.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de bonne gestion des ressources communales, en évitant le stockage inutile de matériel vieillissant et en permettant de réinjecter ces recettes dans de futurs investissements plus adaptés.



Tenue des chiens en laisse & interdiction dans le parc communal

Pour garantir la tranquillité de tous, la propreté des espaces publics et la sécurité des habitants, la commune rappelle à tous les propriétaires de chiens les règles suivantes :

Tenue en laisse obligatoire dans toute la commune

Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du territoire communal, y compris dans les chemins, rues, trottoirs et espaces verts. Cette règle vise à éviter les incidents, les divagations et à assurer la cohabitation sereine entre usagers de l'espace public.

Chiens interdits dans le parc communal

ment en présence d'enfants, les chiens sont strictement interdits dans le parc communal, même tenus en laisse. Des panneaux de signalisation sont en place pour rappeler cette interdiction.

Merci de penser à ramasser !

Par ailleurs, nous rappelons l'obligation pour les maîtres de ramasser les déjections de leur animal.

Merci à tous les propriétaires de chiens pour leur compréhension et leur coopération, indispensables à la qualité de vie de chacun.

4 Pour des raisons de propreté et de sécurité, notam-

Nuisances sonores : quelques rappels pour bien vivre ensemble

Le respect du voisinage passe aussi par une maîtrise du bruit.

La commune rappelle que les nuisances sonores peuvent troubler la tranquillité des habitants et sont réglementées par arrêté préfectoral.

Travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse, perceuse, tronçonneuse, etc.) réalisés par les particuliers :

Autorisé uniquement aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : 8h00 – 12h et 14h00 – 19h30
- Le samedi : 9h – 12h et 15h – 19h30
- Le dimanche et jours fériés : 10h – 12h uniquement

Chantiers professionnels (entreprises du bâtiment ou assimilées) :

- Du lundi au vendredi : 7h00 – 20h00

- Le samedi : 8h00 – 20h00
- Interdits les dimanches et jours fériés

Aboiements de chiens :

Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les abolements répétitifs ou prolongés, en particulier la nuit.

Musique, fêtes et rassemblements :

Pensez à rester raisonnables surtout en soirée. Prévenir vos voisins si vous organisez une fête peut éviter bien des soucis !

Merci à chacun de veiller à la tranquillité du village. Le bon vivre ensemble repose sur le respect mutuel et la civilité, essentiels à la qualité de vie dans notre commune.

En cas de nuisances persistantes, un dialogue de voisinage est recommandé avant toute démarche administrative (appel à la gendarmerie).

Taille des haies : attention aux dates !



La commune rappelle aux habitants qu'en vertu de la réglementation nationale et pour la protection de la biodiversité, la taille des haies est strictement encadrée pendant certaines périodes de l'année.

- La taille est autorisée, mais doit être faite de manière raisonnée pour ne pas nuire à la faune.
- Il est conseillé de tailler à la fin de l'hiver (février) ou à l'automne.

Période d'interdiction de la taille des haies : du 15 mars au 31 juillet

Cette interdiction vise à préserver les oiseaux pendant leur période de nidification. Tailler une haie à cette période peut détruire des nids ou perturber la reproduction d'espèces locales.

Haies bordant la voie publique : sécurité et entretien Les haies qui empiètent sur le trottoir ou la voirie doivent être taillées régulièrement, hors période d'interdiction, pour ne pas gêner les piétons ou la visibilité routière.

Merci à chacun de participer à la préservation de la nature et au bon entretien de notre cadre de vie.

En dehors de cette période :

Le marché du jeudi soir évolue : du goût, du lien et des voitures anciennes !



Le marché du jeudi soir à Dammartin-sur-Tigeaux continue de se développer et de dynamiser la vie locale ! Plus qu'un simple lieu d'achat, il devient un moment de convivialité et de rencontre, en s'ouvrant à de nouvelles animations.

Un marché toujours plus attractif

Producteurs locaux, commerçants et artisans vous accueillent chaque jeudi en fin de journée pour vous proposer :

- des fruits et légumes de saison,
- du pain, du fromage, des produits fermiers,
- de la petite restauration à emporter.

Une nouveauté : rassemblement de voitures anciennes tous les 2^e jeudis du mois.

En partenariat avec le club des Chevronnés, un rassemblement de véhicules anciens est désormais proposé chaque 2^e jeudi du mois. Un rendez-vous à ne pas manquer pour les passionnés d'automobiles vintage, les curieux, et les familles ! L'occasion d'admirer de belles carrosseries et d'échanger avec des collectionneurs passionnés.



Merci à tous, commerçants, bénévoles et visiteurs, de faire vivre ce moment hebdomadaire qui allie produits locaux, partage et animation.

Stop aux lingettes dans les toilettes !

Non, les lingettes ne se jettent pas dans les WC !

La commune lance une campagne de sensibilisation sur un geste du quotidien qui a de lourdes conséquences : le jet de lingettes dans les toilettes.

Bien que souvent indiquées comme «biodégradables», les lingettes ne se désagrégent pas correctement dans les réseaux d'assainissement. Résultat : elles bouchent les canalisations, perturbent le fonctionnement de la station d'épuration, et génèrent des pannes coûteuses pour la collectivité... donc pour tous.

Nos canaux de communication officiels évoluent

Afin de mieux vous informer, la commune modernise ses moyens de communication officiels. À l'heure où les informations circulent vite, parfois trop vite, nous rappelons que les seules sources fiables et validées par la municipalité sont nos outils de communication officiels. C'est pourquoi Mes Alertes et Panneau Pocket, nos deux canaux principaux d'information, évoluent pour mieux répondre à vos attentes.

Mes Alertes : un service repensé pour plus de clarté
Le service Mes Alertes vous permet de recevoir en direct les informations importantes concernant la commune : alertes météo, travaux, coupures, événements locaux...

La nouvelle version propose :

- Une interface plus intuitive,
- Des catégories personnalisables selon vos centres d'intérêt,
- Des notifications plus rapides et fiables.

Pensez à vérifier ou mettre à jour votre inscription sur le site de la mairie pour continuer à bénéficier du service.



Mes alertes



POUR ÊTRE CERTAIN·E DE RECEVOIR UNE INFORMATION FIABLE, À JOUR ET VALIDÉE, PRIVILÉGIEZ TOUJOURS :

- **Mes Alertes**
- **Le site internet de la commune**

- **Panneau Pocket**
- **Les appels en mairie**

Travaux passés ou en cours

1. **Travaux des lignes Haute Tension Aérienne à la demande d'ENEDIS pour le renouvellement et l'enfouissement du réseau aérien** : rue Jacob, rue du Pont de Coude, rue du Marois et Ruelle Bourgoin
2. **Le rafraîchissement de la salle du conseil**
3. **Rénovation de 2 armoires d'éclairage public de la commune.**



Travaux à venir

1. **Travaux d'enfouissement Grande Rue programmés pour fin septembre**
2. **Rénovation de l'éclairage public (80 luminaires)**
 - + la création de 3 points lumineux autonomes
 - + mise en conformité de l'armoire SIM pour 87 922€ HT avec une subvention du SDESM de 49 213€ programmée sur le dernier trimestre 2025.
3. **Le forage dirigé pour la canalisation principale qui est en attente sur le Pont de Coude depuis novembre 2024.**
4. **Restauration du Lavoir avec le concours d'une école d'ébénistes de Saint-Maur des Fossés de septembre 2025 à juin 2026.**

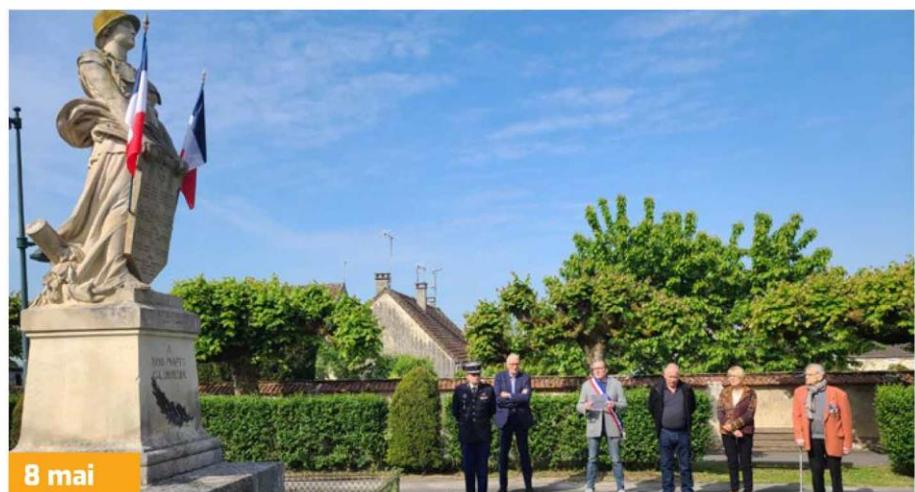
Evènements passés



Cérémonie des vœux



Réunion publique sur l'eau et l'assainissement le samedi 26 avril



Quel nom souhaitez-vous lui donner ?

La municipalité souhaite donner un nom à cette salle polyvalente à usage de restaurant scolaire.

C'est pourquoi les habitants sont invités à proposer leurs idées avant le 30 septembre 2025 via le formulaire disponible sur le site de la commune.

Pour rappel, ce lieu a pour vocation d'accueillir :

- la cantine scolaire
- les événements mairie tels que : réunions publiques, élections, voeux...





Journée citoyenne du 24 mai 2025



Evènements à venir

- Présentation du projet parking Grande Rue le **vendredi 12 septembre à la MTL**.
- Café citoyen le **samedi 13 septembre 2025** à la MTL.

Démarrage des travaux du futur centre aquatique à Crécy-la-Chapelle

Le vendredi 21 mars, Ugo PEZZETTA, Président de l'agglomération et Franz MOLET, Vice-Président en charge des équipements sportifs et de loisirs ont officialisé le démarrage des travaux en présence de Christine AUTENZIO, Maire de Crécy-la-Chapelle, Jean-François PARIGI, président du Conseil Départemental et Sabry HANI, sous-préfet de Meaux.

Calendrier des travaux :

- Démolition de l'ancienne piscine et terrassement de mars à juin 2025
- Début de la construction septembre/octobre 2025 (durée des travaux 24 mois).

Coût du projet : 11 933 432 HT

Le renforcement de l'accompagnement des victimes de violences familiales

L'Agglomération a souhaité porter et employer directement les deux intervenantes sociales dédiés à son territoire : l'une sur le secteur du Commissariat

de Police Nationale et l'autre sur le secteur de la compagnie de gendarmerie de Coulommiers.

Mise en place du tri des biodéchets sur les cantines scolaires

L'Agglomération via COVALTRI va mettre en place un dispositif de tri des biodéchets dans la cantine scolaire.

À partir de mi-septembre, les restes alimentaires (épluchures, pain, restes de repas...) seront désormais collectés séparément dans des bacs dédiés.

**Les agents ont été associés
à cette démarche à travers
des séances de sensibilisation.**

Cap sur le projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin, 5^e PNR en Ile-de-France

Notre commune fait partie du périmètre du projet de PNR Brie et Deux Morin composé de 82 communes allant de Sainte-Aulde au Nord à Dagny au Sud et de Montenils à l'Est à Couilly-Pont-aux-Dames à l'Ouest, représentant plus de 96 000 hectares et accueillant 119 830 habitants.

Un Parc naturel régional, c'est quoi ?

Un territoire qui présente un caractère remarquable au niveau régional ou national.

La Brie et Deux Morin se distingue par l'extraordinaire qualité de ses sols, parmi les plus fertiles d'Europe, la diversité de ses paysages, sa biodiversité et son patrimoine architectural.

Un territoire qui est menacé. L'étalement urbain est une menace dont la Brie et Deux Morin veut se prémunir pour préserver les terres agricoles, qui constituent l'un des principaux atouts du territoire, les paysages et la diversité des habitats nécessaires à la biodiversité.

Un projet de développement durable. La vocation du futur Parc naturel régional est de promouvoir des choix de développement compatibles avec la préservation du caractère remarquable du territoire. L'agriculture est un des atouts de notre territoire. C'est pourquoi le développement des filières locales, comme la filière laitière, le lin, le chanvre, le cidre, le miel ou encore la vigne, est un des défis majeurs du projet, car elles

permettent de conserver un territoire vivant.

Les 5 piliers patrimoniaux du futur Parc naturel régional :

1. Les grandes cultures sur les limons des plateaux.
2. Le bourg jardin, un modèle agricole de proximité.
3. Les vallées, une mosaïque de micropaysages en lanière.
4. Les sols humides, supports de la forêt.
5. L'infrastructure hydraulique, le cœur du territoire.

Un Parc naturel régional à quelle échéance ?

Après la finalisation du diagnostic du territoire réalisé entre 2022 et 2024, le projet entre dans une phase décisive : la définition des enjeux et du plan d'action qui sera soumise à l'État fin 2025/début 2026 pour un avis intermédiaire avant la candidature finale. La labellisation pourrait intervenir en 2027.

Harmonisation des tarifs de l'eau

Lors du Conseil communautaire du 30 juin dernier, les élus ont approuvé le processus d'harmonisation des tarifs à l'échelle de l'agglomération. La CACPB s'engage à faire converger progressivement et par étape (tous les 3 ans) les prix vers un tarif unique à l'échéance de 12 ans.

Pour Dammarin-sur-Tigeaux, la part assainissement :

TARIF ACTUEL	N + 1	N + 2	N + 3
5,17	4,82	4,46	4,11

Pour le transport des lycéens, rentrée 2025/2026»



Dernière minute

- Les tarifs de l'ALSH évoluent à compter du 1^{er} septembre 2025.

Une nouvelle forme pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Dans une volonté de renforcer les liens entre la jeunesse et la Nation, le ministère des Armées a engagé une rénovation en profondeur de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), qui entrera en vigueur progressivement entre septembre et décembre 2025.

Une JDC recentrée sur les fondamentaux de la République.

À l'initiative du ministre des Armées, Sébastien Lecornu, et avec l'aval du Président de la République, la nouvelle JDC visera à replacer les valeurs de défense, de civisme et d'engagement républicain au cœur de cette journée incontournable pour les jeunes citoyens.

Ce qui va changer :

- La JDC se déroulera chaque fois que possible sur des sites militaires, au plus près des réalités de la défense.
- Elle débutera par une cérémonie de levée des couleurs et l'hymne national, La Marseillaise.
- Elle se conclura par un au-revoir républicain, moment solennel et symbolique.

Un recensement modernisé

Le recensement citoyen, toujours obligatoire à partir

de 16 ans, sera simplifié grâce à une application interactive et un site internet modernisé, tout en restant accessible en mairie.

À noter :

Le déploiement de cette nouvelle JDC débutera à l'automne 2025. Les services du ministère reviendront vers les communes pour préciser les modalités locales d'organisation.

À retenir :

- Le recensement citoyen à 16 ans reste indispensable pour être convoqué à la JDC.
- La convocation est envoyée par mail ou par courrier.
- Le certificat de participation est à conserver précieusement.

Pour en savoir plus ou vérifier son inscription : www.majdc.fr

Etat civil de janvier à juillet 2025

Ils ont vu le jour *

- Marius, Marcel, Philippe, Denis GUILLEMOT 21/02/2025
- Lucie, Isabelle, Margot TOULMET 25/02/2025
- Alexandre, Guy, Maurice DALIT 04/05/2025
- Gabriel, Serge, Clément DUPONT 22/05/2025

* seules les naissances ayant fait l'objet d'une autorisation sont publiées dans le Dammart'info.

Ils se sont dit « oui »

- AFULMAR Thierry & Joana MARINETTE le 07/07/2025
- LUANGVISETH Anousong & DOS SANTOS Nelly le 12/07/2025
- GUILLARD Jean Bruno & PERRIN Jennyfer le 12/07/2025
- MAURIN Hugo & DEMEYER Pauline le 19/07/2025

Ils nous ont quittés

- David DELORD le 19/04/2025
- Gérard GATEAU le 23/05/2025

Ils se sont pacés

- FONFREDE Vincent & CHLOND Delphine le 19/04/2025
- BOISDUR Jacky & DUVERCEAU Charlise le 23/05/2025
- MATHONNET Alexandre & CESBRON Julie le 23/05/2025





Message de Sébastien notre ancien facteur

Bonjour tout le monde, j'ai obtenu la chance de pouvoir m'exprimer dans le Dammart'info, donc nous sommes parti pour une grande première.

Ça fait maintenant plus de deux mois que je vous ai quitté. Je vous annonçais mon départ de Dammartin et Tigeaux le 11 Juin, ne me laissant que 3 jours pour prévenir tout le monde. L'information s'est répandue du jour au lendemain et avec elle une vague de bienveillance et de soutien. J'ai vraiment été ému par tant de gentillesse et de considération à mon égard. Votre reconnaissance envers moi m'a profondément touché. Tous ensemble vous vous êtes battus pour moi. Madame le Maire à même obtenu un entretien avec mon directeur pour exprimer votre mécontentement. Vous avez tout tenté pour faire bouger les choses, même mobiliser le Pays Briard. Ma réaction a été je cite "Mais vous êtes incroyables. Je vous aime tellement". Et pour ça je ne vous remercierai jamais assez.

Au delà de ça j'espère que chacun(une) d'entre vous allez bien et que vos projets avancent comme vous le souhaitez. En deux mois il s'en passe des choses. Ce qui est sûr c'est que Dammartin et ses habitants me manquent. Mais je suis vraiment peiné et désolé de vous annoncer que je ne reviendrai jamais en tant que facteur dans votre commune qui m'est si chère de part ce que vous représentez à mes yeux et pour l'histoire que Dammartin représente pour moi. J'ai posé ma démission le 30 juillet car en seulement 20 jours j'ai réussi à perdre tout attrait pour ce métier qui il y a seulement 30 jours était mon métier préféré parmi tous ceux que j'avais pu faire...

Je ne pourrai jamais vous remercier d'un seul pourcent de toutes ces rencontres, ces journées embellies, ces discussions partagées, de vos attentions à mon égard, de nos fous rire et du moment partagé à vos cotés dans les bons comme dans les mauvais moments pour vous comme pour moi.

Je ne suis plus votre facteur mais vous resterez mes clients préférés, pour toujours. Ne changez pas et prenez soin de vous et j'espère vous dire à bientôt.

Cordialement,
Sébastien votre dévoué ex-facteur